PREMIERE EXPEDITION

Maitre RAPHAÈLE GAS

Huissier de Justice

Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Versailles
51 Avenue de Saint Cloud

78000 VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

Article R322-1 et Suivant Code de Procédure Civile d'Exécution

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT-QUATRE JANVIER

A partir de 11 heures

Je, Raphaèle GAS, Huissier de Justice à la Résidence de VERSAILLES sis 51, avenue de Saint-Cloud, soussignée,

AGISSANT EN VERTU DE :

- La copie exécutoire d'un acte notarié reçu de Maître Céline JARROSSAY, Notaire associée à Mantes la Jolie(78), en date du 29 février 2020 contenant prêt par le Crédit Industriel et Commercial à
de la somme principal de 94.000 Euros au titre d'un prêt modulable n°30066 10200 00020274604, outre intérêts contractuels,

- Un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte de mon ministère à le 3 janvier 2023,

- Un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte de mon ministère à le 3 janvier 2023,

©AVOVENTES.FR

A L'EFFET DE :

Procéder à l'état descriptif, en prévision de la vente judiciaire, des biens saisis consistant en un ensemble immobilier sis à savoir SUR LA COMMUNE DE Limay (Yvelines – 78 520) 22 rue des réservoirs, un terrain avec un garage figurant au cadastre sous le numéro AR68, lieudit « 22, Rue des réservoirs » pour une contenance de 2ares et 70centiares.

PREMIERE EXPEDITION

A LA DEMANDE DU :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 11 858 064 €

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381

Dont le siège social est 6 rue de Provence – 75009 PARIS

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT :

Maître Margaret BENITAH

Avocat au Barreau de VERSAILLES

Demeurant dite ville

32, avenue de Saint-Cloud

J'AI PROCEDE COMME SUIT :

Je me suis rendue sur place :

Département des Yvelines,

Commune de Limay,

Adresse postale : 22 Rue des Réservoirs,

Référence cadastrale : AR68

Où me trouvant sur place en présence de :

- société Diagnostics d'ile de France, société chargée de la réalisation des diagnostics techniques,
- errurier,
- témoin,
- témoin

J'ai procédé comme suit :

Sur place je localise le bien à l'aide des indications du titre et du relevé cadastral ci-après reproduit.

Je constate que depuis la voie publique aucun système de fermeture n'entrave l'accès au lot AR68 dans lequel je pénètre librement.

PREMIERE EXPEDITION

FONDEMENT D'INTERVENTION

Article R322-1 Code de Procédure Civile d'Exécution

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L. 322-2.

Article R322-2 Code de Procédure Civile d'Exécution

Le procès-verbal de description comprend :

1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;

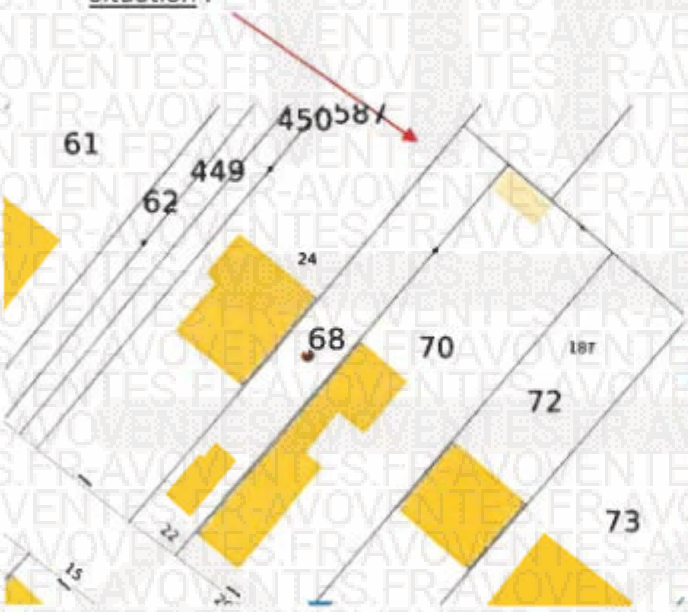
2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;

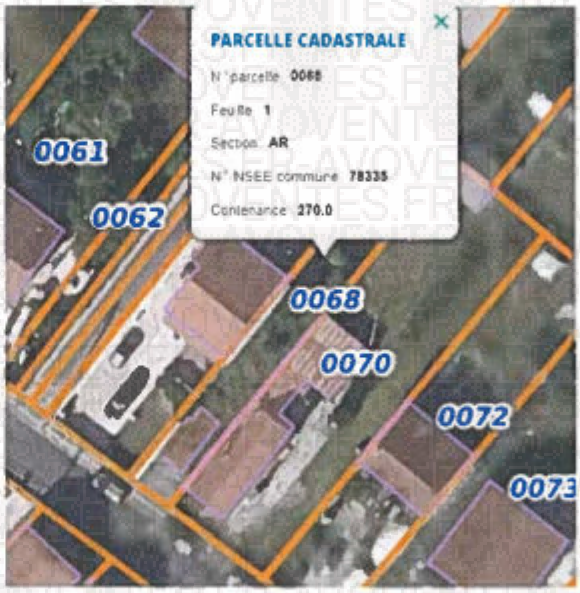
3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;

4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

1°- DESCRIPTION DES LIEUX :

Situation :





Sources : cadastre.gouv geoportail.com

PREMIERE EXPEDITION

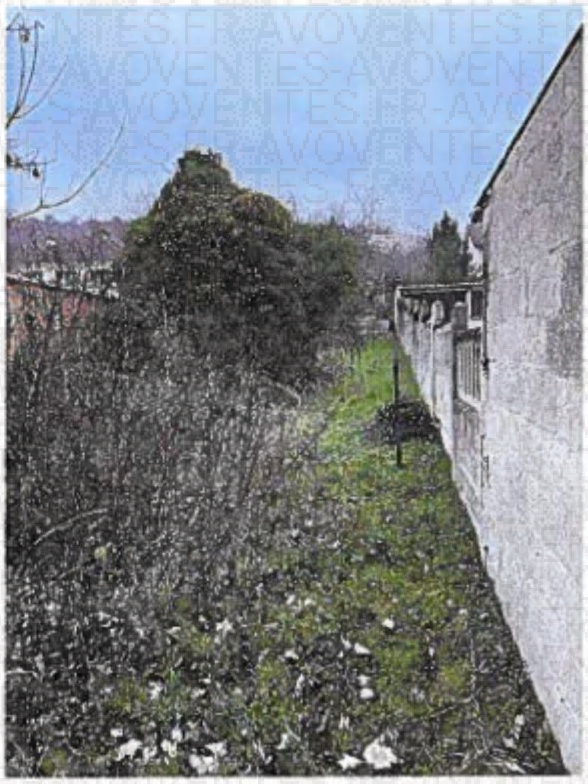
Depuis la voie publique, le bien est librement accessible.



Il s'agit d'un terrain en friche sans aucune construction.

Le garage décrit à l'acte a été détruit.

Par endroit, les fondations émergent du sol et laissent une végétation moins dense.



PREMIERE EXPEDITION

2°- ETAT DE L'OCCUPATION DU BIEN

Au jour de ma visite le bien est libre de tout occupation.

3°- GENERALITES :

1. Géographie

La commune est limitrophe de :

- Guitrancourt au nord-est,
- Porcheville à l'est
- Guerville et Mantes-la-Ville au sud,
- Mantes-la-Jolie au sud-ouest (
- Follainville-Dennemont à l'ouest

2. Voies de communication et transports

Les communications routières sont assurées par plusieurs axes :

a. Axe routier

Dans les sens nord-sud, la route départementale **RD983** traverse le centre-ville pour rejoindre Mantes-la-Jolie.

Dans le sens est-ouest, l'axe principal est constitué par la route départementale **RD190** qui relie Limay à Poissy en suivant la rive droite de la Seine.

b. Axe ferroviaire,

Sur le plan ferroviaire, la commune est traversée dans le sens est-ouest par la ligne Paris - Le Havre, ligne électrifiée à double voie qui aboutit à la gare Saint-Lazare et dispose d'une gare desservie par la ligne J du Transilien en 60 minutes.



PREMIERE EXPEDITION

-oOo-

J'annexe au présent procès-verbal de constat les diagnostics immobiliers réalisés par la société Diagnostics d'Ile de France (13 pages).

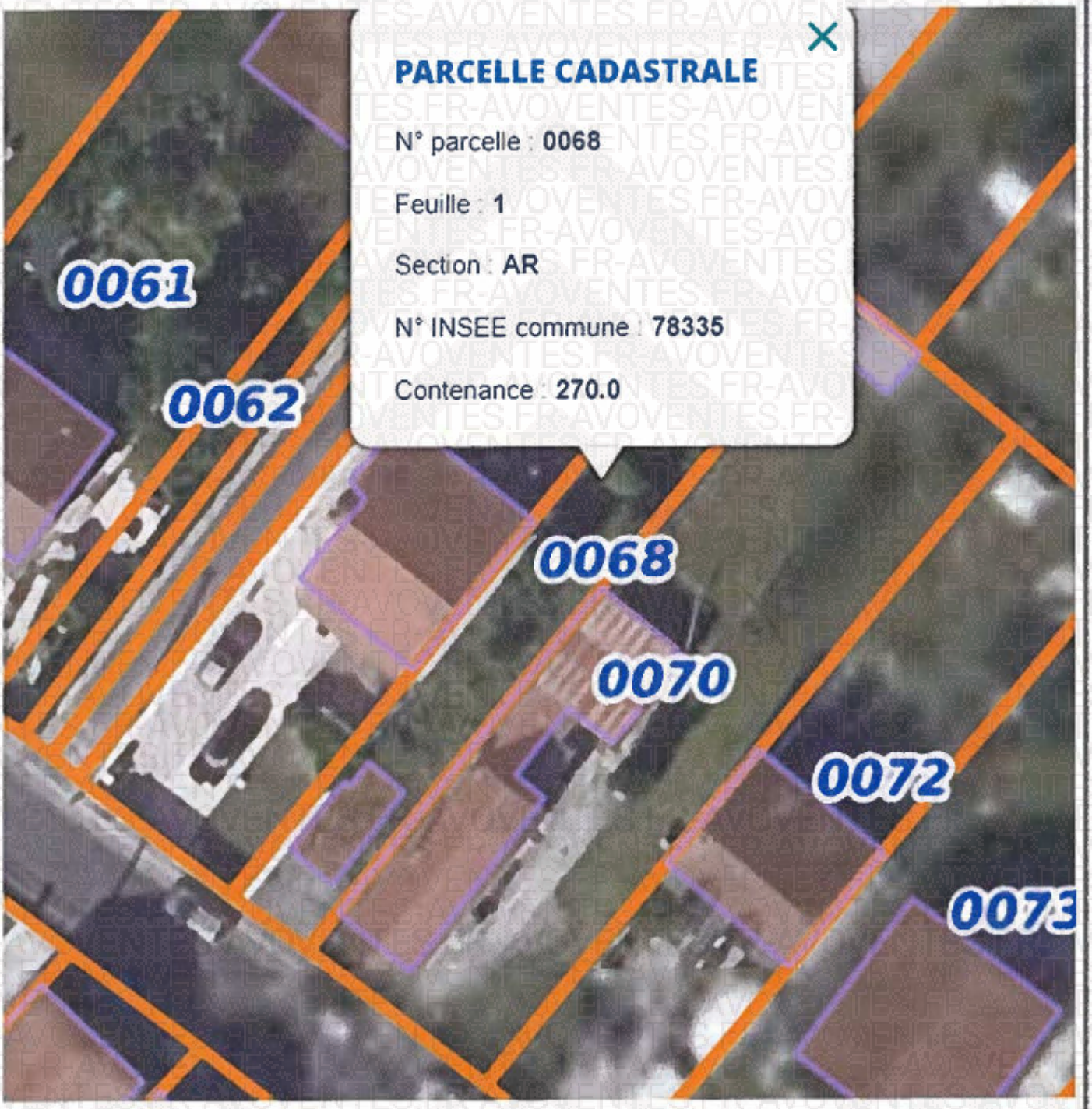
Au cours de mes opérations j'ai réalisé 2 clichés photographiques annexé au présent procès-verbal sous la forme de deux planches contact.

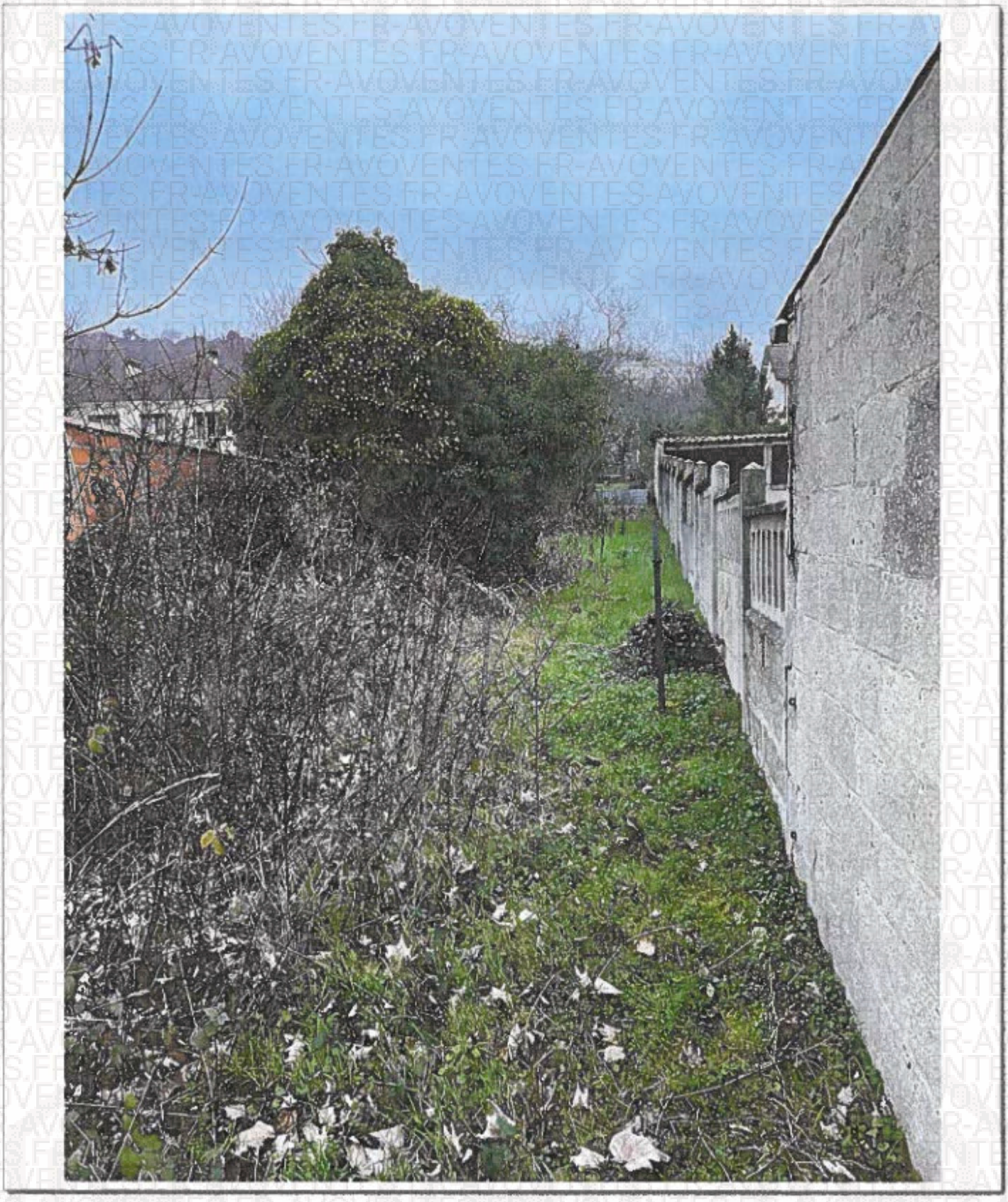
Ayant rempli ma mission, je me suis retirée et ai clos le présent procès verbal de constat établi pour servir et valoir ce que de droit.



Raphaèle GAS - Huissier de Justice - 51 Avenue de Saint Cloud à Versailles




PARCELLE CADASTRALE
N° parcelle : 0068
Feuille : 1
Section : AR
N° INSEE commune : 78335
Contenance : 270.0
0061
0062
0068
0070
0072
0073





Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L 125-5 à 7, R.125-26-R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° SIDPC-2021-025 du 22/06/2021

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) — **Document réalisé le : 26/01/2023**

2. Adresse

Parcelle(s) : AR0068

22 rue des Réservoirs 78520 Limay

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui ☐ non ☒
Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques gérés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation ☐ — ☐ — ☐ — ☐ — ☐
Mouvement de terrain ☐ — ☐ — ☐ — ☐ — ☐
☐ — ☐ — ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui ☐ non ☒
L'immeuble bénéficie de travaux de prescription (travaux obligatoires) oui ☐ non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui ☐ non ☒
Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques gérés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Effondrement ☐ — ☐ — ☐ — ☐ — ☐
☐ — ☐ — ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui ☐ non ☒
L'immeuble bénéficie de travaux de prescription (travaux obligatoires) oui ☐ non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** oui ☐ non ☒
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques gérés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

☐ — ☐ — ☐ — ☐ — ☐
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☒
L'immeuble bénéficie de travaux de prescription (travaux obligatoires) oui ☐ non ☐
Une fraction de l'immeuble est située en secteur délaissement, l'autre fraction est située en zone de prescription oui ☐ non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Très faible

zone 1 ☒ — zone 2 ☐ — zone 3 ☐ — zone 4 ☐ — zone 5 ☐

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R 1333-29 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif — Faible avec facteur de transfert — Faible

zone 3 ☐ — zone 2 ☐ — **zone 1 ☒**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui ☐ non ☐

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui ☐ non ☒

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2018-481 du 17/12/2018 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur à le

Acquéreur à le

©AVOVENTES.FR

Attention : Ils n'impliquent pas d'obligation d'information réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier ne sont pas mentionnés par cet état